



## Le numérique comme support pédagogique

L'élève utilisant les tablettes de l'école est tenu à lire attentivement les règles mentionnées, ensemble avec le professeur. Elle concerne l'utilisation des outils informatiques et du réseau informatique mis à disposition par l'Institut Sainte-Marie de Châtelineau.

L'élève et le professeur déclarent avoir reçu et compris les informations nécessaires à une utilisation à bon escient du matériel et des infrastructures informatiques. L'élève s'engage à respecter et à observer ces règles et principes. En cas de non-respect de ces règles, l'Institut Sainte-Marie pourra prendre à l'égard de l'élève les sanctions disciplinaires qui s'imposent et en informer les parents.

### **But du projet**

Le projet vise à promouvoir, moyennant la mise en œuvre de tablettes numériques, un travail et un apprentissage autonomes, diversifiés et collaboratifs. Par le biais de l'utilisation quotidienne de ces nouveaux outils technologiques, les élèves seront amenés à développer une attitude lucide et critique face aux nouveaux médias et au travail collaboratif en ligne. Grâce au projet, les élèves acquerront les compétences essentielles dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Ces compétences leur seront d'une aide précieuse non seulement pour leur apprentissage, mais également pour leur future vie professionnelle.

Cette ambition partagée vise à un double objectif:

- Permettre à chacun l'apprentissage et l'expérimentation d'une culture numérique indispensable à l'insertion dans la société de demain;
- Contribuer au changement des pratiques d'enseignements et d'apprentissage vers une pédagogie plus attractive et différenciée, permettant de réduire l'échec scolaire et de développer de nouvelles compétences;

L'iPad s'impose aujourd'hui comme un outil permettant d'augmenter l'interactivité, les discussions constructives et productives entre les élèves, leurs parents et leurs enseignants. Il est un outil de différenciation des apprentissages, stimule la curiosité et favorise la collaboration en développant l'esprit critique.

Le développement des technologies ne minimise aucunement le rôle vital de l'enseignant. Au contraire, il fait évoluer celui-ci en l'invitant à devenir facilitateur d'apprentissages. L'enseignement soutenu par l'usage des iPads permet d'intégrer la technologie au sein de la pédagogie. Les nouvelles technologies restent un outil et non une fin en soi.



## **Règles de base**

Les élèves travailleront de manière responsable avec les tablettes de l'école. La tablette peut être utilisée de diverses façons, mais pas de manière exclusive. Ainsi, en fonction des impératifs pédagogiques définis par chaque branche, les outils de travail usuels tels que les livres, les manuels, les cahiers ou encore les stylos continueront à être utilisés.

Les tablettes permettront de travailler sur des plateformes éducatives (une liste de plateforme non exhaustive sont mis à votre disposition en annexe). Ces plateformes développent l'apprentissage sous forme de coopération entre élèves et enseignants ainsi qu'entre les élèves eux-mêmes. La tablette est un autre moyen d'apprendre qui ne remplace pas nécessairement les méthodes traditionnelles. Le degré d'utilisation de la tablette relève du choix de l'enseignant. Dans ce contexte, les éléments ci-dessous doivent être pris en compte et respectés aussi bien par les parents que par les élèves:

- L'élève pourra être photographié et filmé dans des contextes pédagogiques divers et ces images pourront être réutilisées et stockées.
- L'élève devra toujours connaître ses noms d'utilisateur (login) et ses mots de passe personnels des outils et applications utilisés en classe.
- Les accessoires livrés avec la tablette ne pourront en aucun cas être remplacés par des accessoires différents sauf sur demande explicite à la responsable des tablettes.
- Il est interdit d'enregistrer, même provisoirement, tout contenu illicite, pour lequel l'élève ne détient pas les droits.

Pour information, les tablettes sont supervisées par un programme imposant des restrictions d'utilisation. Celles-ci peuvent être activées notamment sur demande des enseignants, des titulaires ou des parents.

L'école fournit une adresse électronique à chaque élève (nom.prénom@ismchatelineau.org). Cette adresse, réservée uniquement à l'utilisation dans un cadre scolaire. Cette adresse demeure la propriété de l'Institut Sainte-Marie.

## **Le rôle des parents**

Le suivi de la préparation des élèves équipés de tablette ouvre de nouvelles perspectives, mais pourrait également être ressenti comme difficile par les parents. C'est pour cela qu'ils ne doivent pas hésiter à demander à leurs enfants ce qu'ils font en classe et de quelle façon la tablette est utilisée. Les parents pourront également contacter à tout moment les enseignants pour avoir de plus amples détails sur les méthodes de travail avec des tablettes. Un accompagnement pédagogique à domicile est essentiel pour que les méthodes novatrices des école-pilotes portent réellement ses fruits. Une aide peut également être apportée par l'enseignant pour installer également les applications sur les smartphones des élèves afin que ceux-ci puissent voir le travail de leur enfant par le biais du smartphone.



## **L'usage de la tablette en classe**

Les règles d'utilisation des tablettes seront développées en classe. En plus des règles susmentionnées, il s'agit entre autres, du soin à apporter à la tablette, de son entretien, de la protection des données privées ainsi que de la communication "civilisée" avec les partenaires internes et externes à l'école. Le non-respect de ces règles et ses conséquences sont un élément essentiel des principes d'utilisation. Les élèves s'engagent à utiliser en cours exclusivement les programmes ainsi que les sites internet indiqués par les enseignants. Les élèves sont tenus responsables de tout abus constaté sur leur tablette et pourront être exclus du projet et de la classe.

## **Vols**

Tout cas de dommage ou de vol devra être signalé immédiatement soit au responsable du parc informatique, soit à la direction de l'établissement.

Si un professeur ne récupère pas une tablette à la fin du cours, celui-ci doit en avertir directement le responsable ainsi que l'éducateur afin de garder les élèves dans sa classe afin que l'on puisse tracer l'appareil. Une fois, l'iPad retrouvée, les élèves pourront quitter la classe.